



Coopérer pour créer l'avenir

Fiducie Desjardins inc. Informations financières et inhérentes à la gestion des risques (non auditées)

Pour la période terminée le 30 septembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

	Page		Page
Remarques à l'intention du lecteur			
Utilisation de ce document	2	Fonds propres	
La Fiducie Desjardins inc. en bref	2	Accord de Bâle III	7
Mode de présentation de l'information financière	2	Déclaration des fonds propres	7
Informations financières		Gestion des risques	
Bilan	2	Structure et organisation de la fonction chargée de la	
État du résultat	3	gestion des risques	8
État du résultat global	3	Cadre de gestion intégrée des risques	8
État des variations des capitaux propres	4	Risque de crédit	9
Valeurs mobilières	4	Risque de marché	9
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions		Risque de liquidité	9
de revente	5	Risque opérationnel	10
Provision pour créances douteuses	5	Risque stratégique	10
Dépôts	5	Risque de réputation	10
Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances	6	Risque environnemental	11
		Risque lié à l'environnement réglementaire et juridique	11

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

UTILISATION DE CE DOCUMENT

Les Informations financières et inhérentes à la gestion des risques (ce document) visent à soutenir la transparence et la communication des informations financières et inhérentes à la gestion des risques de la Fiducie Desjardins inc. et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'apprécier le profil de risque de cette dernière. Les informations présentées dans ce document sont non auditées.

LA FIDUCIE DESJARDINS INC. EN BREF

La Fiducie Desjardins inc. (Société) est un fiduciaire constitué en société de fiducie et de prêt, est enregistrée en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), et offre une gamme de produits et de services, y compris des activités de garde de valeurs et des services fiduciaires aux particuliers et aux entreprises. Elle est une filiale en propriété exclusive de Desjardins Holding financier inc. (anciennement nommée Desjardins Société financière inc.), qui est détenue à 100 % par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération). Son siège social est situé au 1, Complexe Desjardins, Montréal (Québec), Canada. Elle retient les services de la Fédération et de certaines de ses filiales par l'intermédiaire d'une entente de services et d'impartition afin de soutenir son exploitation tant sur le plan de la prise en charge de son personnel que de ses besoins en biens mobiliers et immobiliers. En vertu de cette entente, la Fédération et ses filiales acceptent de fournir la quasi-totalité de ses services administratifs et opérationnels à la Société. Celle-ci est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers annuels sont préparés par la direction de la Société conformément aux Normes internationales d'informations financières (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers du Québec et du BSIF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les informations financières non auditées présentées dans ce document sont extraits principalement des états financiers annuels et intermédiaires de la Société. À moins d'indication contraire, les montants sont présentés en dollars canadiens.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

TABLEAU 1 – BILAN

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	33 634 \$	14 319 \$
Valeurs mobilières		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	406 417	298 334
Titres disponibles à la vente	305 454	428 099
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	538 771	658 738
Intérêts à recevoir	1 851	1 568
Sommes à recevoir des clients	30 439	36 722
Actifs d'impôt différé	613	821
Autres actifs	1 401	1 505
Total de l'actif	1 318 580 \$	1 440 106 \$
Passif et capitaux propres		
Passif		
Dépôts	391 803 \$	407 797 \$
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	789 974	907 742
Passifs nets au titre du régime à prestations définies	2 091	2 194
Autres passifs	14 265	10 565
Total du passif	1 198 133	1 328 298
Capitaux propres		
Capital-actions	59 972	59 972
Résultat non distribué	60 185	51 539
Cumul des autres éléments du résultat global	290	297
Total des capitaux propres	120 447	111 808
Total du passif et des capitaux propres	1 318 580 \$	1 440 106 \$

⁽¹⁾ Les données de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

TABLEAU 2 – ÉTAT DU RÉSULTAT

(en milliers de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2015	2014 ⁽¹⁾	2015	2014 ⁽¹⁾
Revenus				
Revenus d'honoraires et autres revenus	27 153 \$	27 735 \$	79 547 \$	93 266 \$
Revenus de placement				
Revenu d'intérêts	1 080	1 432	3 521	6 273
Frais d'intérêts	961	1 012	3 060	3 644
Revenu net d'intérêts	119	420	461	2 629
Autres revenus de placement				
Gains nets réalisés sur les titres disponibles à la vente	254	137	772	1 102
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	94	4	52	5
Autres	207	88	382	132
	555	229	1 206	1 239
Revenus nets de placement	674	649	1 667	3 868
Revenu total	27 827	28 384	81 214	97 134
Frais autres que d'intérêts				
Ententes de services et impartition	14 539	13 562	45 220	44 274
Honoraires de consultation	3 734	5 205	10 314	26 481
Frais de dépositaires	2 423	2 049	6 771	5 670
Autres	2 386	2 539	7 109	6 380
	23 082	23 355	69 414	82 805
Résultat avant impôts	4 745	5 029	11 800	14 329
Impôts sur le résultat	1 242	1 356	3 154	3 811
Résultat net de la période	3 503 \$	3 673 \$	8 646 \$	10 518 \$

⁽¹⁾ Les données de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

TABLEAU 3 – ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2015	2014	2015	2014
Résultat net de la période	3 503 \$	3 673 \$	8 646 \$	10 518 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)				
Éléments qui seront reclasés ultérieurement à l'état du résultat				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(160)	(37)	557	208
Reclassement à l'état du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	(185)	(101)	(564)	(806)
	(345)	(138)	(7)	(598)
Résultat global de la période	3 158 \$	3 535 \$	8 639 \$	9 920 \$

TABLEAU 4 – ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre

(en milliers de dollars)	Capital-actions	Résultat non distribué	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2014	59 972 \$	51 539 \$	297 \$	111 808 \$
Résultat net de la période	-	8 646	-	8 646
Autres éléments du résultat global pour la période	-	-	(7)	(7)
Total du résultat global de la période	-	8 646	(7)	8 639
Solde au 30 septembre 2015	59 972 \$	60 185 \$	290 \$	120 447 \$
 Solde au 31 décembre 2013	 59 972 \$	 40 013 \$	 793 \$	 100 778 \$
Résultat net de la période	-	10 518	-	10 518
Autres éléments du résultat global pour la période	-	-	(598)	(598)
Total du résultat global de la période	-	10 518	(598)	9 920
Solde au 30 septembre 2014	59 972 \$	50 531 \$	195 \$	110 698 \$

TABLEAU 5 – VALEURS MOBILIÈRES

(en milliers de dollars)	Échéances			
	Moins de 1 an	1 an ou plus	Sans échéance	Total
Titres émis ou garantis par des				
Entités gouvernementales canadiennes	34 806 \$	35 809 \$	- \$	70 615 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	268 808	64 308	-	333 116
Autres titres				
Institutions financières	274 700	33 400	-	308 100
Autres émetteurs	-	40	-	40
Total des valeurs mobilières	578 314 \$	133 557 \$	- \$	711 871 \$

(en milliers de dollars)	Échéances			
	Moins de 1 an	1 an ou plus	Sans échéance	Total
Au 31 décembre 2014				
Entités gouvernementales canadiennes	210 374 \$	- \$	- \$	210 374 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	128 406	93 115	-	221 521
Autres titres				
Institutions financières	262 235	32 263	-	294 498
Autres émetteurs	-	40	-	40
Total des valeurs mobilières	601 015 \$	125 418 \$	- \$	726 433 \$

TABLEAU 5 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Au 30 septembre 2015 (en milliers de dollars)	Répartition par provinces (excluant les titres émis ou garantis par des entités gouvernementales canadiennes)					Total
	Québec	Ontario	Colombie-Britannique	Alberta	Nouvelle-Écosse	
Titres émis ou garantis	80 028 \$	173 911 \$	33 670 \$	45 507 \$	- \$	333 116 \$
Autres titres	280 799	13 206	-	-	14 135	308 140
	360 827 \$	187 117 \$	33 670 \$	45 507 \$	14 135 \$	641 256 \$

Au 31 décembre 2014 (en milliers de dollars)	Répartition par provinces (excluant les titres émis ou garantis par des entités gouvernementales canadiennes)					Total
	Québec	Ontario	Colombie-Britannique	Alberta	Nouvelle-Écosse	
Titres émis ou garantis	122 488 \$	39 709 \$	34 231 \$	25 093 \$	- \$	221 521 \$
Autres titres	294 538	-	-	-	-	294 538
	417 026 \$	39 709 \$	34 231 \$	25 093 \$	- \$	516 059 \$

TABLEAU 6 – VALEURS MOBILIÈRES ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
Résidents	538 771 \$	658 738 \$
Non-résidents	-	-
Total	538 771 \$	658 738 \$

Dans le cours normal de ses affaires, la Société effectue des opérations de prêts de valeurs qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des prêts de titres. Dans le cadre de ces transactions, la Société agit à titre de gardien de valeurs pour le titulaire d'une valeur mobilière qui l'autorise à la prêter à un emprunteur moyennant une commission dont la forme et les modalités sont déterminées par un contrat préétabli en vertu duquel la Société peut assumer certains risques.

TABLEAU 7 – PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
Total	- \$	- \$

TABLEAU 8 – DÉPÔTS

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
Type		
À vue	121 170 \$	125 479 \$
À terme	270 633	282 318
Total	391 803 \$	407 797 \$

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
Répartition par provinces		
Québec	379 101 \$	395 983 \$
Ontario	12 654	11 796
Nouveau-Brunswick	48	18
Total	391 803 \$	407 797 \$

TABLEAU 9 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET APPARIEMENT DES ÉCHÉANCES

Au 30 septembre 2015

(en milliers de dollars)	Échéances							Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans			
Actif									
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$ 33 634 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	33 634 \$	
Valeurs mobilières	- 333 448	124 620	120 246	68 102	65 415	40	711 871		
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	- 538 750	-	-	-	-	21	538 771		
Intérêts à recevoir	-	-	-	-	-	1 851	1 851		
Sommes à recevoir des clients	-	-	-	-	-	30 439	30 439		
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	613	613		
Autres actifs	-	-	-	-	-	1 401	1 401		
Total de l'actif	- \$ 905 832 \$	124 620 \$	120 246 \$	68 102 \$	65 415 \$	34 365 \$	1 318 580 \$		
Passif et capitaux propres									
Dépôts	121 170 \$	69 322 \$	30 919 \$	45 841 \$	59 976 \$	64 575 \$	- \$	391 803 \$	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	- 789 940	-	-	-	-	-	34	789 974	
Passifs nets au titre du régime à prestations définies	-	-	-	-	-	-	2 091	2 091	
Autres passifs	-	-	-	-	-	-	14 265	14 265	
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	120 447	120 447	
Total du passif et des capitaux propres	121 170 \$	859 262 \$	30 919 \$	45 841 \$	59 976 \$	64 575 \$	136 837 \$	1 318 580 \$	
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan	(121 170)\$	46 570 \$	93 701 \$	74 405 \$	8 126 \$	840 \$	(102 472)\$		- \$
Au 31 décembre 2014									
(en milliers de dollars)	Échéances							Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans			
Actif									
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$ 14 319 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	14 319 \$	
Valeurs mobilières	- 327 895	153 998	119 123	64 779	60 598	40	726 433		
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	- 658 604	-	-	-	-	134	658 738		
Intérêts à recevoir	-	-	-	-	-	1 568	1 568		
Sommes à recevoir des clients	-	-	-	-	-	36 722	36 722		
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	821	821		
Autres actifs	-	-	-	-	-	1 505	1 505		
Total de l'actif	- \$ 1 000 818 \$	153 998 \$	119 123 \$	64 779 \$	60 598 \$	40 790 \$	1 440 106 \$		
Passif et capitaux propres									
Dépôts	125 479 \$	79 575 \$	21 363 \$	60 293 \$	60 259 \$	60 828 \$	- \$	407 797 \$	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	- 907 588	-	-	-	-	-	154	907 742	
Passifs nets au titre du régime à prestations définies	-	-	-	-	-	-	2 194	2 194	
Autres passifs	-	-	-	-	-	-	10 565	10 565	
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	111 808	111 808	
Total du passif et des capitaux propres	125 479 \$	987 163 \$	21 363 \$	60 293 \$	60 259 \$	60 828 \$	124 721 \$	1 440 106 \$	
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan	(125 479) \$	13 655 \$	132 635 \$	58 830 \$	4 520 \$	(230) \$	(83 931) \$		- \$

FONDS PROPRES**ACCORD DE BÂLE III**

Le nouveau cadre réglementaire de Bâle III rehausse les exigences en matière de fonds propres. Bien que ce dernier prévoie une période transitoire allant de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'incidence des nouvelles règles sur la capitalisation, le BSIF a exigé que la Société respecte dès le premier trimestre de 2013 les seuils établis pour 2019 relativement au ratio de fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Pour les ratios de fonds propres de la catégorie 1 et du total des fonds propres, le BSIF a exigé que la Société respecte les seuils déterminés pour 2019 dès le premier trimestre de 2014.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires que doit maintenir la Société afin de satisfaire aux exigences réglementaires est de 7 %. De plus, le ratio de fonds propres de la catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 8,5 % et à 10,5 %. Ces ratios minimaux incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

Le BSIF exige également, depuis le 1^{er} janvier 2015, que la Société conserve un ratio de levier supérieur à 3 %. Ce ratio se définit comme étant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend les actifs au bilan ainsi que les expositions liées aux opérations de financement par titres. Le nouveau ratio de levier remplace le ratio actifs/fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2015.

TABLEAU 10 – DÉCLARATION DES FONDS PROPRES

(en milliers de dollars, en pourcentage et en coefficient)	Méthode tout compris ⁽¹⁾	
	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Actions ordinaires	59 972 \$	59 972 \$
Résultat non distribué	60 185	51 539
Cumul des autres éléments du résultat global	290	297
Fonds propres nets de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	120 447 \$	111 808 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques	444 848 \$	396 435 \$
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	27,1 %	28,2 %
Fonds propres de la catégorie 1	27,1 %	28,2 %
Total des fonds propres	27,1 %	28,2 %
Actifs/fonds propres ⁽²⁾	s. o.	4,8
Levier ⁽²⁾	7,5 %	s. o.
Ratios minimaux		
Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	7,0 %	7,0 %
Fonds propres de la catégorie 1	8,5 %	8,5 %
Total des fonds propres	10,5 %	10,5 %
Actifs/fonds propres ⁽²⁾	s. o.	20,0
Levier ⁽²⁾	3,0 %	s. o.

⁽¹⁾ Le capital réglementaire selon la méthode « tout compris » suppose l'application de l'ensemble des ajustements réglementaires selon Bâle III depuis le 1^{er} janvier 2013 et l'élimination progressive de la valeur en capital des instruments qui ne sont pas admissibles au capital réglementaire selon Bâle III.

⁽²⁾ Le ratio actifs/fonds propres a été remplacé par le nouveau ratio de levier le 1^{er} janvier 2015 conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF.

GESTION DES RISQUES

STRUCTURE ET ORGANISATION DE LA FONCTION CHARGÉE DE LA GESTION DES RISQUES

La Société est exposée à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque environnemental et au risque lié à l'environnement réglementaire et juridique. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour la Société et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance rentable dans le respect des exigences réglementaires. La Société considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une culture au sein de laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à tous au sein de l'organisation.

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif de la Société en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, la Société s'est dotée d'un Cadre de gestion intégrée des risques qui vise à donner à sa direction et à son conseil d'administration un niveau de confiance et d'aisance acceptable quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

Ce cadre de gestion des risques est cohérent avec celui du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) et couvre l'ensemble des activités de la Société. Comme le Mouvement, la Société priviliege une approche globale et coordonnée pour gérer les risques de façon intégrée, c'est-à-dire en tenant compte des interrelations et des interdépendances entre les différents risques.

L'appétit et la tolérance au risque sont des composantes importantes de ce cadre de gestion et permettent de déterminer le niveau et le type de risque que la Société est disposée à assumer dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit et la tolérance au risque servent ainsi d'assises à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension des risques et de leur incidence sur le profil de risque.

Le cadre d'appétit et de tolérance au risque établit les orientations de la Société en matière de prise et de gestion des risques dont :

- des pratiques d'affaires qui reflètent les valeurs du Mouvement Desjardins;
- des actions fondées sur une perspective à long terme;
- des activités pour lesquelles les risques sont compris et gérés adéquatement;
- l'exercice de son rôle de fiduciaire conformément aux normes éthiques et prudentielles les plus rigoureuses;
- le maintien de sa réputation et la confiance de ses clients et partenaires.

Le cadre d'appétit et de tolérance au risque prévoit également un système d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs de risque qui sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque de la Société demeure à l'intérieur des balises d'appétit et de tolérance au risque établies par la direction et le conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'approbation du dispositif lié à l'appétit et à la tolérance au risque et d'assurer qu'il reflète les valeurs et les objectifs stratégiques et financiers de la Société.

La structure et les principes de gouvernance de la Société respectent les critères de la réglementation applicable à une société de fiducie fédérale. Le conseil d'administration de la Société assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble de ses activités. Il voit notamment à la supervision de la gestion des risques, à l'examen des systèmes de contrôle interne ainsi qu'à l'adoption des encadrements pertinents en matière de gestion des risques et au respect de leur mise en œuvre. Afin de le soutenir dans ses responsabilités spécifiques à l'égard de la gestion des risques, le conseil d'administration est appuyé par le comité Gestion des risques, le comité d'audit ainsi que le comité de révision. Tous ces comités bénéficient du soutien du Mouvement Desjardins en matière d'encadrement.

Les responsabilités de la direction de la Société au chapitre de la gestion des risques visent à assurer le respect de saines pratiques en matière de gestion des risques. Elle veille notamment à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la surveillance et à l'examen des encadrements appropriés. Elle s'assure également que la Société est en mesure d'identifier tous les risques importants, d'évaluer leurs répercussions potentielles et de mettre en place des pratiques, des procédures et des mesures de contrôle pour les gérer efficacement.

L'approche de gestion des risques du Mouvement Desjardins et de la Société repose sur des principes favorisant la responsabilité de leurs unités d'affaires. La fonction de gestion des risques du Mouvement et de la Société s'assure, quant à elle, que ces unités réussissent à gérer et à maîtriser au jour le jour les risques associés à leurs activités.

Encadrements et pratiques inhérents à la gestion des risques

La Société dispose d'encadrements et de pratiques en matière de gestion des risques pour l'appuyer dans le développement de ses affaires et atteindre ses objectifs stratégiques. Ils sont soit particuliers à un domaine de risque ou intégrés (agrégation des risques).

La Société prend les dispositions nécessaires afin d'assurer la mise en œuvre, la tenue et le maintien des pratiques visant à satisfaire les exigences réglementaires auxquelles elle est assujettie.

Les principaux encadrements inhérents à la gestion des risques touchent notamment :

- la gestion intégrée des risques;
- l'appétit et la tolérance au risque;
- la gestion du risque opérationnel;
- la continuité des affaires et la gestion de crise;
- la gestion du risque de réputation;
- le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres;
- la gouvernance des modèles;
- les analyses de risques pour les projets et produits financiers;
- les simulations de crise;
- l'appariement et la liquidité;
- les prêts de titres;
- les placements.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan.

Des politiques dictent les limites par engagements, émetteurs et contreparties, emprunteurs, groupes d'emprunteurs et secteurs d'activité. Elles sont examinées par la direction et le comité Gestion des risques, qui les recommandent au conseil d'administration.

Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, la Société utilise différentes techniques pour réduire son risque envers ses contreparties.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel elle est exposée, la Société utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

La Société n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par la Société prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

La Société est principalement exposée au risque de marché en raison de ses activités d'intermédiation financière et de prêts de valeurs. Elle a adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Le risque de taux d'intérêt est la principale composante du risque de marché auquel la Société est exposée. Une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. Le comité de direction de la Société a la responsabilité d'analyser et d'entériner les différentes stratégies d'appariement des taux d'intérêt dans le respect des paramètres définis par les politiques.

Des informations supplémentaires sur la situation de la Société à l'égard de la sensibilité aux taux d'intérêt et à l'appariement des échéances sont fournies dans le tableau 9 « Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances » de ce document.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la Société, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit, par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides. De plus, la Société s'assure, par l'intermédiaire du Mouvement, qu'elle dispose d'un approvisionnement en fonds stable et diversifié, d'un suivi d'indicateurs et d'un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. La Société a établi une politique décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. La politique est revue régulièrement afin d'assurer sa concordance avec le contexte opérationnel, les conditions de marché et les exigences des organismes de réglementation. Elle intègre, entre autres, les exigences de la ligne directrice B6-Principes de liquidité publiée par le BSIF, ainsi que le suivi et le respect des nouvelles normes sur les ratios de liquidité à court terme (LCR) et structurel de liquidité à long terme (NSFR) de même que les flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) en vertu de l'Accord de Bâle III. Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration et son suivi est effectué par le comité Gestion des risques. Le BSIF a publié en 2014 ses exigences en matière de divulgation publique relatives au LCR pour les banques d'importance systémique intérieure (BISi). Puisque la Société n'est pas une BISi, elle n'est pas assujettie à ces exigences. Toutefois, pendant le trimestre, la Société a également déposé mensuellement le rapport sur les NCCF.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant, entre autres, par des pertes, la non-atteinte des objectifs ou des conséquences négatives sur la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparties. Il peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques (cybercriminalité) ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Bien que ce risque ne puisse être complètement éliminé, des mécanismes sont en place au sein de la Société et du Mouvement Desjardins afin de le maintenir à un niveau acceptable.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la reddition de comptes le concernant, conformément à l'appétit et à la tolérance de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion des risques.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

À l'instar de la tendance mondiale, le risque technologique est considéré comme un risque opérationnel important par le Mouvement Desjardins. Afin de mieux gérer ce risque, un cadre de gestion spécifique a été mis en place. Ce cadre est cohérent avec le cadre de gestion du risque opérationnel et est soutenu par un cadre de contrôles spécifique.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et de la Société, en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui leur sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs des initiatives stratégiques du Mouvement et de la Société font l'objet d'un suivi systématique et périodique par leurs dirigeants et leur direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction de la Société puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers la Société ou le Mouvement.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans toutes les sphères d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins et la Société. À cet égard, ces derniers visent à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur la réputation et l'image de l'organisation. Le Mouvement Desjardins et la Société considèrent qu'il est essentiel de favoriser une culture de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini des principes directeurs, un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place tels que le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins et de la Société.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental correspond au risque que le Mouvement Desjardins et la Société subissent des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci découlent des activités relatives au crédit, à l'investissement ou aux opérations du Mouvement et de la Société.

Aux pertes financières potentielles pouvant être engendrées par une mauvaise gestion de ce risque, s'ajoutent notamment un accroissement du risque de crédit découlant d'une perte de valeur des actifs pris en garantie et une amplification du risque de réputation associé à la possibilité de prendre en garantie des actifs susceptibles de faire l'objet d'enjeux sociaux et environnementaux portés sur la place publique.

Le risque environnemental fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins. Les risques liés aux changements climatiques ont d'ailleurs fait l'objet d'une évaluation globale en 2013 et en 2014 afin de permettre l'identification des risques devant être intégrés à la gestion courante des risques et pour lesquels des mesures n'étaient pas encore prises. En lien avec l'adhésion du Mouvement au Carbon Disclosure Project, les travaux se poursuivront pour renforcer le Cadre de gestion de ce risque. Un audit interne réalisé en 2015 à l'égard du respect des lignes directrices du Global Reporting Initiative lié à la divulgation afférente à la responsabilité sociale confirme que le Mouvement aligne sa divulgation dans le respect de ces lignes directrices.

RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique correspond au risque découlant du non-respect par le Mouvement Desjardins, y compris la Société, des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques applicables à ses activités ainsi que de ses différents codes de conduite internes, et de ses engagements contractuels, et pouvant engendrer des conséquences se traduisant, notamment, par une perte financière, une imposition de sanctions, une atteinte à sa réputation ou des recours.

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des pénalités financières ou des sanctions. Les décisions judiciaires et l'activité législative actuelles et à venir pourraient accroître l'exposition de la Société à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre la Société peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité de la Société, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes de la Société, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si la Société avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment dû aux coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que le Bureau du surintendant des institutions financières, l'Autorité des marchés financiers et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la *Foreign Account Tax Compliance Act* et des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins, y compris la Société, gère ses activités courantes.

Le Bureau du chef de la conformité du Mouvement fait la promotion d'une culture de conformité proactive en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Il est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation et de leur incidence sur les activités est effectuée en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, la Société a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres et de ses clients, le Mouvement s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes, notamment la Société. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités de la Société respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties.